



Tableau récapitulatif
- déclinaison des orientations de gestion -

Finalités / Sous-finalités / Objectifs de gestion / Indicateurs

Chapitre	Finalité	Sous-finalité	Objectif de gestion	Indicateur
Chapitre 2 – Patrimoine naturel	1. PRESERVER LES HABITATS	1.1. Garantir le bon état de santé des récifs coralliens	Maintenir le bon état de conservation des récifs coralliens	Etat de santé des récifs coralliens I-01-RECICOR
		1.2. Garantir le bon état de conservation des herbiers de phanérogames marines	Maintenir le bon état de conservation des herbiers de phanérogames marines	Etat de santé des herbiers de phanérogames marines I-02-HERBIER
		1.3. Garantir le bon état de conservation des habitats encore peu étudiés	Acquérir des connaissances sur les habitats méconnus	Niveau de connaissance des habitats méconnus I-03-CONNHAB
			Assurer une préservation optimale des habitats sur la base des connaissances acquises	<i>à développer ultérieurement</i>
	2. PRESERVER LES ESPECES PROTEGEES, EMBLEMATIQUES, RARES OU MENACEES	2.1. Garantir le bon état de conservation des populations de tortues marines	Assurer le bon état de conservation des populations de tortues marines en mettant notamment en œuvre les actions du PNA Tortues SOOI dans les eaux du Parc	Etat de conservation des tortues marines I-05-TORTUES
		2.2. Garantir le bon état de conservation des mammifères marins	Assurer une préservation optimale des mammifères marins sur la base des connaissances acquises	Etat de conservation des mammifères marins I-06-CETACES
		2.3. Garantir le bon état de conservation de l'avifaune marine dans les eaux du Parc, en cohérence avec les programmes terrestres menés dans l'Archipel	Assurer la pérennité de la présence des oiseaux marins sur le périmètre du Parc, en cohérence avec les programmes terrestres menés sur l'Archipel	Oiseaux marins I-07-OISEAUX
		2.4. Garantir le bon état de conservation des espèces peu étudiées et présentant un intérêt patrimonial	Acquérir des connaissances sur les espèces patrimoniales méconnues	Niveau de connaissance des espèces patrimoniales méconnues I-08-CONNESP
			Assurer une préservation optimale des espèces peu étudiées sur la base des connaissances acquises	<i>à développer ultérieurement</i>
		2.5. Faire des eaux territoriales (12 NM) de l'Archipel des Glorieuses une zone de protection forte pour la biodiversité marine	Renforcer la protection de la biodiversité dans les eaux territoriales du Parc	Protection des eaux territoriales des Glorieuses I-10-PROTECT
	3. SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS ET USAGERS	3.1. Informer et sensibiliser les différents publics aux richesses, à la fragilité des écosystèmes marins et aux enjeux de préservation du Parc en priorisant sur les personnes amenées à se rendre sur le territoire	Atteindre un bon niveau de sensibilisation à la conservation des écosystèmes marins pour l'ensemble des personnes amenées à se rendre sur le territoire	Sensibilisation des acteurs et usagers à l'environnement marin I-11-SENSIBI
		3.2. Former les acteurs et usagers à la réglementation dans le périmètre du Parc	Atteindre un bon niveau de connaissance de la réglementation en vigueur dans le périmètre du Parc pour l'ensemble des personnes amenées à se rendre sur le territoire	Formation des acteurs et usagers à la réglementation I-12-FORMREG
	4. DEVELOPPER UN RESEAU DE SURVEILLANCE EFFICACE ET ADAPTE AUX PARTICULARITES DU TERRITOIRE DU PARC (ISOLEMENT, CONTRAINTES LOGISTIQUES, PECHE ILLEGALE, ETC.)	4.1. S'appuyer sur l'organisation de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) pour la surveillance des eaux du Parc	Dissuader les actes illégaux sur le territoire du Parc	Niveau de surveillance I-13-NIVSURV
		4.2. Accroître la surveillance des activités dans les eaux du Parc	Accroître la surveillance des activités dans les eaux du Parc	

Chapitre 3 – Pêche durable	1. EXPLOITER DURABLEMENT LES PEUPELEMENTS DES ESPECES COMMERCIALES SUR LES BANCS DU GEYSER ET DE LA CORDELIERE	1.1. Adapter l'effort de pêche aux ressources halieutiques disponibles sur les bancs récifaux	Adapter l'effort de pêche sur les bancs récifaux	Effort de pêche sur les bancs récifaux II-01-EFFBANC	
			Assurer le respect de la réglementation pour l'accès et la pratique de la pêche sur les bancs récifaux	Respect de la réglementation pour la pêche sur les bancs récifaux II-02-RESPECH	
			Limiter l'effort de pêche sur les écosystèmes benthiques profonds (pentes externes)	Effort de pêche sur les écosystèmes benthiques profonds II-03-EFFBENT	
			Garantir des pratiques de pêche éco-responsables	<i>sans objet</i>	
		1.2. Préserver les capacités productives et reproductives des ressources exploitées	Adapter le niveau de capture aux ressources halieutiques récifales disponibles	Ressources halieutiques récifales II-05-RESSREC	
			Maintenir les capacités reproductives des ressources halieutiques démersales et benthiques profondes	Ressources halieutiques démersales et benthiques profondes II-06-RESSBEN	
		1.3. Maintenir les services écosystémiques rendus par les zones d'intérêt halieutique	Identifier les zones d'intérêt halieutique et la connectivité entre les sites	Protection des zones d'intérêt halieutique II-07-PROTZIH	
			Protéger les zones d'intérêt halieutique des dégradations potentielles dues aux pressions anthropiques (pas uniquement la pêche)		
		2. PROMOUVOIR UNE PECHE DURABLE EXEMPLAIRE DES RESSOURCES PELAGIQUES	2.1. Améliorer la qualité des données à fournir	Améliorer la collecte des données sur l'ensemble des espèces capturées	Observation de la pêche aux thons II-09-PECHOBS
			2.2. Réduire les rejets, les prises accessoires et les captures accidentelles d'espèces sensibles conformément aux résolutions de la CTOI et aux prescriptions des Taaf	Limiter les rejets de thonidés (toutes espèces confondues)	Rejets de thons II-10-REJETHO
	Limiter les prises accessoires			Prises accessoires II-11-ACCESSO	
	Limiter les prises accidentelles et maximiser la survie des captures accidentelles d'espèces sensibles			Captures accidentelles II-12-ACCIDEN	
	2.3. Assurer le respect des dispositions environnementales		Pratiquer une pêche ne nuisant pas aux espèces remarquables (requins, raies, mammifères marins, tortues)	Niveau de respect des dispositions environnementales (espèces remarquables) II-13-RESPREG	
			Mettre en œuvre des mesures éco-responsables additionnelles aux dispositions environnementales existantes (résolutions CTOI et prescriptions Taaf)	Mesures additionnelles pour la pêche aux thons II-14-MESADDI	

Chapitre 4 – Recherche scientifique et observatoires	1. AMELIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE ET DES HABITATS POUR LEUR CONSERVATION ET LEUR VALORISATION	1.1. Favoriser la poursuite d'activités de recherche scientifique respectueuses des écosystèmes marins	Développer des études sur les habitats et espèces encore peu étudiés	Niveau de connaissance des habitats méconnus I-03-CONNHAB Niveau de connaissance des espèces patrimoniales méconnues I-08-CONNESP
			Veiller à la bonne prise en compte de l'éthique écologique dans la réalisation des programmes scientifiques	Ethique écologique des programmes scientifiques III-02-ETHIQUE
		1.2. Assurer la valorisation et l'exploitation des données	Permettre sur le long terme la capacité de valorisation et d'exploitation des données acquises sur le périmètre du Parc	Capacité de valorisation et d'exploitation des données III-03-DONNEES
			Utiliser les résultats de la recherche scientifique dans le périmètre du Parc pour la conservation des écosystèmes et la sensibilisation des usagers	<i>sans objet</i>
		1.3. Développer la coopération des acteurs en faveur de la connaissance et de la conservation des écosystèmes	Poursuivre le développement de la collaboration entre scientifiques et gestionnaires	Coopération des acteurs III-04-COOPERA
			Poursuivre le développement des partenariats à l'échelle régionale et internationale	
	2. CONTRIBUER A LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE « GLORIEUSES »	2.1. Pérenniser et compléter les stations de suivi marines mises en place sur le territoire	Compléter et assurer un suivi régulier du réseau de stations marines mises en place dans les eaux du Parc	Réseau de stations de suivi marines III-05-STAMARI
		2.2. Appuyer la mise en place de nouveaux réseaux d'observation notamment pour étudier les effets du changement climatique	Faire du PNMG un espace de référence scientifique pour se raccorder à des réseaux d'observation régionaux	Réseaux d'observation régionaux III-06-OBSREGI

Chapitre 5 - Ecotourisme	1. ENCADRER LES ACTIVITES DE LOISIR ET DE TOURISME DANS LE PERIMETRE DU PARC	1.1. Encadrer l'accès des opérateurs touristiques et usagers privés au sein du Parc	Atteindre un bon niveau d'information des opérateurs touristiques et usagers privés sur les conditions d'accès au périmètre du Parc	Niveau d'information des usagers sur les conditions d'accès I-12-FORMREG
			Imposer aux usagers (professionnels et privés) de s'engager dans des activités touristiques et de loisir respectueuses de l'environnement	Eco-responsabilité des usagers écotouristiques (professionnels et privés) IV-02-TOURESP
		1.2. Appuyer la mise en place d'une réglementation des activités de loisir et de tourisme intégrant leur impact sur les écosystèmes et la capacité de charge du milieu	Adapter la réglementation des activités de loisir et de tourisme à leur impact sur les écosystèmes marins	Adaptation de la réglementation des activités écotouristiques IV-03-TOUREGL
			Evaluer la capacité de charge des différentes zones du PNMG et proposer des adaptations dans la réglementation des activités	
		1.3. Assurer un suivi et un contrôle des activités de tourisme et de loisir pour limiter les impacts sur les écosystèmes et s'assurer du respect des réglementations	Atteindre un bon niveau de connaissance des activités de tourisme et de loisir pratiquées dans le périmètre du Parc	Fréquentation écotouristiques IV-04-FREQTOU
			Contrôler les activités pour faire respecter la réglementation en vigueur et sanctionner les usagers ne la respectant pas	Niveau de surveillance I-13-NIVSURV + Nombre d'infractions ayant fait l'objet de poursuites judiciaires (donnée consignée pour information)
	2. INSCRIRE LES ACTEURS ET USAGERS DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE	2.1. Sensibiliser les opérateurs touristiques et les usagers privés aux richesses et à la fragilité des écosystèmes marins aux Glorieuses	Développer des actions de sensibilisation aux richesses et à la fragilité des écosystèmes marins des Glorieuses auprès des usagers de tourisme et de loisir susceptibles de fréquenter les eaux du Parc	Sensibilisation des opérateurs touristiques et des usagers privés à l'environnement marin I-11-SENSIBI
			Atteindre un bon niveau de formation des opérateurs touristiques aux bonnes pratiques à avoir au sein du PNMG	Formation des opérateurs touristiques aux bonnes pratiques IV-06-ECOPRAT
		2.2. Valoriser les opérateurs qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable	Assurer la promotion et la labellisation des structures professionnelles de tourisme et loisir qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable	Promotion et labellisation des opérateurs touristiques éco-responsables IV-07-ECOLAB
		2.3. Impliquer les acteurs et usagers dans l'appropriation de connaissances	Inciter les opérateurs, associations et usagers privés à participer à des programmes de sciences participatives pour accroître les connaissances (patrimoine naturel, usages, etc.) dans le périmètre du Parc	Sciences participatives IV-08-SCPARTI

Chapitre 6 - Gouvernance	1. ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE DECISION ET L'EFFICACITE DES PROCESSUS DE CONCERTATION	1.1. Assurer le bon fonctionnement du conseil de gestion	Impliquer l'ensemble des membres du conseil de gestion dans la gestion du Parc naturel marin des Glorieuses	Fonctionnement du Conseil de gestion V-01-FONCTCG
		1.2. Veiller à la prise en compte des avis et recommandations du conseil de gestion	Obtenir la prise en compte effective de l'avis du conseil de gestion dans toutes les décisions concernant le Parc naturel marin des Glorieuses	Prise en compte des avis du Conseil de gestion V-02-AVISCG
	2. ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION	2.1. Réaliser les actions prévues par le plan de gestion	Respecter le plan de gestion	Réalisation des actions du plan de gestion V-03-PLANACT
		2.2. Favoriser l'appropriation du plan de gestion par les acteurs et usagers	Relayer l'information relative à la mise en œuvre du plan de gestion pour assurer sa compréhension et son acceptation par les acteurs et usagers	Connaissance du Parc naturel marin des Glorieuses et de son plan de gestion V-04-ACCEPTA
		2.3. Veiller au respect de la réglementation	Réduire la fréquence des infractions	Niveau de surveillance I-13-NIVSURV + Nombre d'infractions ayant fait l'objet de poursuites judiciaires (donnée consignée pour information)
	3. ASSURER LA COHERENCE ET LA LISIBILITE DES OUTILS DE GESTION DU MILIEU MARIN	/	Assurer la prise en compte du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses dans les autres plans, programmes, schémas en lien avec le milieu marin des Glorieuses	Prise en compte des avis du Conseil de gestion V-02-AVISCG